

Le suivi papier de mes démarches

Guide indépendant · version 1.0 · 2026-10-27

Format A4 · à imprimer à taille réelle.

Noter les étapes factuelles ; aucun délai de recours n'est calculé par le document.

Les points à préparer

1. Noter la démarche et l'organisme réellement compétent à partir de sa page officielle.
2. Garder une copie du dépôt et de l'accusé de réception hors du site.
3. Recopier une date ou une échéance uniquement depuis un document officiel ; demander de l'aide pour l'interpréter.
4. Ne pas supposer qu'une demande d'explication ou une relance suspend un délai de recours.
5. En cas de désaccord ou de doute sur un délai, faire vérifier sans attendre la notification par un interlocuteur compétent.

Étapes à renseigner sur papier ou dans un fichier local

Démarche / organisme	Dépôt et preuve	Accusé / réponse	Prochaine vérification

Mes notes, sur papier ou dans mon fichier personnel

Sources pour vérifier les repères

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aides/le-depot-du-dossier-et-le-traitement-de-la-demande-par-la-maison-departementale-des-personnes>

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2474>

<https://www.justice.gouv.fr/point-justice>

Repères documentaires, sans approbation professionnelle attestée. Les conditions et coordonnées peuvent évoluer.

Ne transmettez aucun dossier personnel au guide. À compléter hors du site. Ce document ne remplace pas un professionnel ou un organisme compétent.